RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 D 00278
Numéro SIREN : 379 930 985
Nom ou dénomination : LE CADUCEE

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2016 sous le numéro de dépôt 1446

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr
Site : www.greffe-tc-pau.fr

FIDUCIAL SOFIRAL
66B avenue de Verdun
64200 Biarritz

V/REF : SFL/DP
N/REF : 90 D 278 / 2016-A-1446

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 25/03/2016, les actes suivants :

Acte notarié en date du 28/04/2011
- Acte de notoriété décès d'un associé

Concernant la société

LE CADUCEE
Société civile immobilière
rue Sainte-Catherine
Centre d'Affaire le Lescourre
64230 Lescar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-1446 le 29/03/2016

R.C.S. PAU 379 930 985 (90 D 278)

Fait à PAU le 29/03/2016,

LA GREFFIERE,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU
Pyr.-Atlantiques

Papier issu de forêts gérées durablement - FSE - Doc Direct (243)

COPIE

ENREGISTREMENT SUR ETAT
25 Euros

PHS/MB

L'AN DEUX MILLE ONZE
LE VINGT-HUIT AVRIL

Maître Philippe SELLES, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle "Christine FROUGIER, Philippe SELLES et Arnaud FROUGIER" titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à LESCAR (64230), 3 Rue de Satao, soussigné,

A la requête des personnes ci-après identifiées, a reçu le présent acte authentique de NOTORIETE, après le décès de Madame Georgette ESTOUP, veuve DUIZABO.

REQUERANTS

1) Monsieur Pierre Bernard Albert André DUIZABO,
2) Madame Sylvie ARROZEZ.

Ci-après dénommés les ayants droits.

Lesquels ont affirmé qu'ils ont vocation à recueillir tout ou partie de la succession de la personne ci-après désignée "LE DEFUNT" dont la dévolution successorale s'établit, à leur connaissance personnelle, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

DEFUNT

Madame Georgette Berthe Jeanne Marie **ESTOUP**, retraitée, veuve non-remariée de Monsieur Olivier **DUIZABO**, demeurant à PAU (64000), 13 avenue San Carlos,

Née à SAUVETERRE (Haute-Garonne), le 20 avril 1921,

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité,

Décédée à PAU (64000), le 20 janvier 2011.

DISPOSITION À CAUSE DE MORT

Testament fait en la forme authentique reçu par Maître CORVEST, notaire à LESCAR, le 11 avril 1991, aux termes duquel Madame Georgette DUIZABO, de cujus susnommée, a légué à Monsieur Pierre Bernard DUIZABO, sons fils susnommé, la somme de cent quatre vingt dix sept mille trois cent sept euros et quatorze centimes (197.307,14 €).

DEVOLUTION SUCCESSORALE

Madame Georgette ESTOUP, veuve de Monsieur Olivier DUIZABO, de cujus susnommée, laisse pour recueillir sa succession, savoir :

HERITIERS

1°) Monsieur Pierre Bernard Albert André **DUIZABO**, pharmacien, époux de Madame Marilyne Jeanine **BOUGET**, demeurant ensemble à PAU (64000), 15 avenue des Acasias,

Né à LESCAR (64230), le 18 janvier 1955,

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître CORVEST, notaire à LESCAR, le 9 juillet 1981, préalablement à son union célébrée à la mairie de PAU (64000), le 6 août 1981 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

2°) Madame Sylvie Anne Marie **DUIZABO**, enseignante à l'U.T.L, épouse de Monsieur Alain **ARROZEZ**, demeurant à PAU (64000), 7 avenue Charles de Gaulle, Résidence de France, Bâtiment Artois,

Née à LESCAR (64230), le 4 février 1957.

Mariée sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître DUMAS, notaire à MONEIN, le 29 mai 1985, préalablement à son union célébrée à la mairie de LESCAR (64230), le 29 juin 1985 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Ses deux enfants et seuls présomptifs héritiers, issus de son union avec Monsieur Olivier DUIZABO, son époux prédécédé.

Habiles à se dire et porter héritiers ensemble pour le tout, et chacun pour moitié, de l'ensemble des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession de Madame Georgette ESTOUP, veuve de Monsieur Olivier DUIZABO.

PIECES D'ETAT CIVIL - FICHIER CENTRAL DES DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

Pour appuyer les affirmations ci-dessus, le notaire soussigné fait mention des pièces suivantes :

- une copie de l'extrait de l'acte de décès du défunt susnommé,
- une copie du livret de famille,
-une attestation délivrée par le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés indiquant qu'il n'existe pas d'autre inscription que celle-ci-dessus relatée.

AFFIRMATION DES AYANTS DROIT

LES AYANTS DROIT susnommés affirment sous les peines édictées par l'article 730-5 du Code civil, que la dévolution successorale telle qu'elle est établie ci-dessus est exacte et se réservent la faculté d'accepter purement et simplement, à concurrence de l'actif net, ou même de renoncer ultérieurement à la succession.

OBLIGATIONS FISCALES

Les requérants reconnaissent avoir été avertis par le notaire soussigné :

- de l'obligation de déposer une déclaration de succession au service des impôts dans le délai de six mois à compter du jour du décès et de payer les droits de mutation à titre gratuit dans le même délai ;
- de la possibilité de verser un acompte sur les droits susceptibles d'être dus, dans l'hypothèse ou la déclaration de succession définitive ne pourrait pas être déposée dans le délai de six mois.

AVERTISSEMENT AUX AYANTS DROIT

Conformément aux dispositions de l'article 69 du décret numéro 55-1350 du 14 Octobre 1955, les ayants droit ont été informés de l'obligation qui leur est imposée par l'article 29 du décret numéro 55-22 du 4 Janvier 1955, de faire constater par une attestation notariée, la transmission ou constitution par décès à leur profit des droits réels immobiliers dépendant de cette succession.

Et lesdits ayants droit ont chargé le notaire soussigné d'établir cette attestation, si elle est nécessaire dans le délai prévu par la loi.

DONT ACTE sur TROIS (03) pages

Fait et passé à PAU (64000), 13 avenue San Carlos,

A la date sus indiquée.

La lecture du présent acte a été donnée aux parties et les signatures de celles-ci sur ledit acte ont été recueillies par le notaire soussigné,

Et le notaire a signé le même jour.

Les comparants approuvent :

Renvois : Aucun

Mots rayés nuls : Aucun

Chiffres rayés nuls : Aucun

Lignes entières rayées nulles : Aucune

Barres tirées dans les blancs : Aucun

PBD

ADSN au service du développement notarial
Fichier central de dispositions de dernières volontés (FCDDV)

ADSN 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cedex
Tél.: 0 800 803 665 - Fax : 04 42 54 41 58
adsn.fcddv@notaires.fr

AFAQ ISO 9001

ETUDE : 64011

Référence : PHS MB

Maîtres FROUGIER C & A, & SELLES
NOTAIRES ASSOCIES
BP 14
64230 LESCAR

07 février 2011

Folio 1 /2

ADSN

Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés
ADSN 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cedex - Tél.: 0 800 803 665 - Fax : 04 42 54 41 58
adsn.fcddv@notaires.fr

COMPTE RENDU D'INTERROGATION **Numéro : 2011020482046**

Nom : **ESTOUP** Sexe : **F**

Prénoms : **Georgette, Berthe, Jeanne, Marie**

Né(e) le : **20/04/1921** à : **31 SAUVETERRE, HAUTE GARONNE, FRANCE**

Conjoint : Date de décès **20/01/2011**

Aucune inscription au Fichier Central en date 04/02/2011

Annexé à un acte dressé par
Me Philippe SELLES, Notaire Associé
à Lescar (P.A.) Le 28 01

Attention : Les Folios suivants comportent d'autres informations relatives au disposant

Département des Pyrénées - Atlantiques

5

Ville de Pau

1er Bureau
Etat Civil

Annexé à un acte dressé par
Me Philippe SELLES, Notaire Associé
à Lescar (P.A.) Le, 28 Avril 2011

ACTE DE DÉCÈS

- COPIE INTÉGRALE -
Année 2011 / N° 89

DÉCÈS - N° 89 - **de Georgette Berthe Jeanne Marie ESTOUP** -

* * * Le vingt janvier deux mil onze à quinze heures est décédée----------
en son domicile, 13 avenue San Carlos : **Georgette Berthe Jeanne Marie ESTOUP**, née à Sauveterre ----------
(Haute-Garonne), le 20 avril 1921, retraitée ; fille de Bernard ESTOUP et de Jeanne Alice Félicité DESTOUP. ---
Veuve de Olivier François René DUIZABO.----------

* * * Dressé le 21 janvier 2011 à 10 heures sur la déclaration de Lionel MARTINEZ, 32 ans, agent funéraire, -----
domicilié à SIROS (Pyrénées-Atlantiques), qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Martine -----
LARROUY, Officier d'Etat Civil par délégation du Maire.----------

Mentions Marginales

Néant

Suivent les signatures

Pour copie conforme à Pau, le 21 janvier 2011

L'Officier de l'Etat Civil délégué

MAIRIE DE PAU (Pyrénées-Atlantiques)

Extrait de l'Acte de MARIAGE N° 9

Le Trente Juillet mil neuf cent Cinquante à vingt et une heures

devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune.

EPOUX

Nom et Prénoms Duizabo Olivier, François, Rene,

Né à Bizanos (Basses-Pyrenees)

Le vingt huit avril mil neuf cent quinze

Fils de (1) Duizabo, Jean Guillaume

et de (1) Casabet Bulthé, Lisa

(2)

(3)

EPOUSE

Nom et Prénoms Estoup Georgette, Berthe, Jeanne Marie

Née à Sauveterre (Haute Garonne)

Le vingt sept mil neuf cent vingt et une

Fille de (1) Estoup Bernard

et de (1) Destoup, Jeanne Alice, Felicité

(2)

(3)

Contrat de mariage — Les futurs époux ont déclaré qu'il a été fait contrat de mariage, le vingt quatre juillet mil neuf cent cinquante, par Me Cadeac notaire à Lestar

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

Délivré conforme au registre,

le trente juillet mil neuf cent cinquante quatre

L'Officier d'Etat civil,

Mairie de LESCAR (Basses-Pyrénées)

NOTES

(1) Noms et prénoms du père et de la mère, en indiquant le décès s'il y a lieu.
(2) Consentement au mariage s'il y a lieu.
(3) Nom et prénoms du précédent conjoint s'il y a lieu, en indiquant : veuf ou divorcé.
(4) Quand un contrat de mariage a été établi, indiquer sa date, les noms et résidence du notaire qui l'a reçu.

MENTIONS MARGINALES

NOTE (a) Divorce, jugement déclarant nul le mariage prononçant le divorce, jugement rectificatif.

— 2 —

— 3 —

Annexé à un acte dressé par Me Philippe GILLES, Notaire Associé à Lescar (Pau) Le 28 Juin 2011

6

Extrait de l'Acte de décès N° 151 de l'Epoux

Commune d'ARESSY Départ. des P.A.

Le 26 décembre 1991

à 12 heures 30

est décédé à (1) ARESSY rue du Village (2)

(3) Olivier François René DUIZABO domicilié à PAU

(4) Dressé le 30 décembre 1991

Sur la déclaration de Bernard LISTE

Délivré conforme aux registres le 30 décembre 1991

MENTIONS MARGINALES (a)

L'Officier d'Etat Civil,

(a) Jugement rectificatif notamment

Extrait de l'Acte de décès N° 89 de l'Epouse

Commune de PAU Départ. des P.A.

Le 20 janvier 2011

à 15 heure 00

est décédée à (1) Georgette Berthe Jeanne Marie

(2) ESTOUP.

(3)

(4)

Sur la déclaration de Lionel MARTINEZ

Délivré conforme aux registres le 21 janvier 2011

MENTIONS MARGINALES (a)

L'Officier d'Etat civil,

MAIRIE DE PAU (Pyrénées-Atlantiques)

Sceau de la Mairie

(a) Jugement rectificatif notamment

(1) Lieu du décès tel qu'il est indiqué [illegible] était le domicile du défunt ne pas omettre de l'indiquer.

(2) Les noms, prénoms, lieu et date de naissance, profession du défunt, nom et prénoms de son conjoint, n'ont pas à être reproduits sur l'extrait ci-dessus. Il suffit pour les reconnaître de se reporter à l'extrait de l'acte de mariage inscrit pages 2 et 3.

(3) Domicile du défunt s'il ne coïncide pas avec le lieu du décès.

(4) Dressé ou transcrit suivant le cas.

Extrait de l'Acte de naissance N° 1 du premier enfant

Le Deux Janvier mil neuf cent cinquante cinq

à Huit heures est né(1) Pierre

Bernard, Albert, André Duizabo

du sexe masculin à(2) Lescar

Délivré conforme aux registres de l'Etat civil, le deux Janvier mil neuf cent cinquante cinq

MENTIONS MARGINALES (a)

L'Officier d'Etat civil,

LESCAR (Basses-Pyrénées)

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du premier enfant postérieurement à la délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° du premier enfant

Le

à heure

est décédé(1) (2)

(3)

(4)

Sur la déclaration de

Délivré conforme aux registres le

MENTIONS MARGINALES (a)

L'Officier d'Etat civil

Sceau de la Mairie

(a) Jugement rectificatif notamment.

Notes (1) (2) (3) (4) voir page 3

Extrait de l'Acte de naissance N° 1 du deuxième enfant

Le Quatre février mil neuf cent cinquante huit

à deux heures est né(1)

Deuzabo Sylvie Anne Marie

du sexe Féminin à(2) Lescar

Délivré conforme aux registres le Cinq février

mil neuf cent cinquante huit

MENTIONS MARGINALES (a)

L'Officier d'Etat Civil,

Mairie de Lescar (Basses-Pyrénées)

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du deuxième enfant postérieurement à la délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° du deuxième enfant

Le

à heure

est décédée à (1) (2)

(3)

(4)

Sur la déclaration de

Délivré conforme aux registres le

MENTIONS MARGINALES (a)

L'Officier d'Etat civil,

Sceau de la Mairie

(a) Jugement rectificatif notamment.

Notes (1), (2), (3), (4) voir page 13

Extrait de l'Acte de naissance N° du troisième enfant

Le

à heure est né(1)

du sexe à(2)

Délivré conforme aux registres le

mil neuf cent

MENTIONS MARGINALES (a)

L'Officier d'Etat civil,

Sceau de la Mairie

Notes (1), (2) voir page 13

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du troisième enfant postérieurement à la délivrance de l'extrait ci-dessus.

Extrait de l'Acte de décès N° du troisième enfant

Le

à heure

est décédé(1) (2)

(3)

(4)

Sur la déclaration de

Délivré conforme aux registres le

MENTIONS MARGINALES (a)

L'Officier d'Etat civil,

Sceau de la Mairie

(a) Jugement rectificatif notamment.

Notes (1), (2), (3), (4) voir page 13